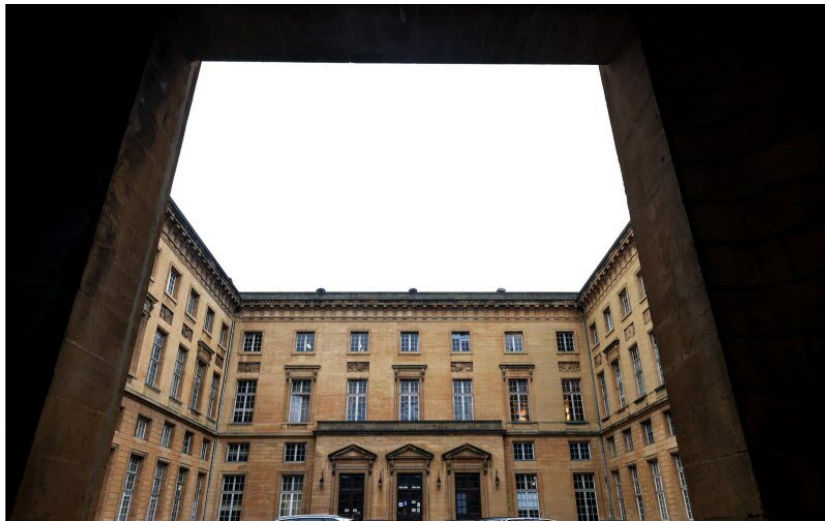


Metz

Suspectés de vols avec effraction: deux ressortissants colombiens finalement relaxés

Lors d'un contrôle autoroutier, les douaniers avaient trouvé dans la voiture de ces deux ressortissants colombiens en voyage en France des bijoux, de l'argent liquide et du matériel de bricolage. Jugés en comparution immédiate, ils ont été relaxés.

Par **Sandrine ISSARTEL** - 03 juil. 2022 à 18:38 | mis à jour le 03 juil. 2022 à 19:14 - Temps de lecture : 2 min




« Vous avez eu la malchance d'être accompagné d'une conjointe tête en l'air qui oublie tous ses bijoux », a ironisé le ministère public. Photo RL /Karim SIARI

Le 27 juin, deux ressortissants colombiens âgés de 30 et de 37 ans, arrivés en France quelques jours plus tôt depuis Madrid, circulent sur l'autoroute à bord d'une voiture qu'ils ont louée en Espagne,

lorsqu'ils se font contrôler par des agents des douanes. Les deux hommes expliquent avoir quitté Paris et se diriger vers Strasbourg.

ACTUALITÉ DES MARQUES



ASUS Zenbook Pro 16X OLED
Disponible à la FNAC

[Acheter](#)

Inspired by  invibes

Dans le véhicule, les douaniers trouvent des bijoux – valeur estimée 2 500 euros –, l'équivalent de 7 000 euros dans une sacoche, du matériel de bricolage et deux paires de gants. Tout cela paraît bien suspect aux yeux des douaniers qui alertent immédiatement le parquet de Metz. Les voyageurs sont placés en garde à vue et renvoyés devant le tribunal correctionnel où ils ont été jugés en comparution immédiate jeudi 30 juin.

Vols avec effraction ?

À la barre, ils sont interrogés sur la provenance des bijoux. « Ils appartiennent à ma compagne, nous nous sommes disputés, elle les a oubliés quand elle est partie », explique l'un des prévenus.

L'explication ne semble pas convaincre le tribunal. L'argent ? Leurs économies pour financer le voyage. Là encore, l'explication semble laisser dubitatif. Le matériel de bricolage ? « Acheté en France parce que l'on ne trouve pas ces outils en Colombie ».

« À vous entendre, vous êtes tombés sur des enquêteurs très malintentionnés qui se sont imaginé que ces outils vous servaient à commettre des vols avec effraction », ironise le président du tribunal. « À entendre la fable que vous venez de nous conter, vous avez été victime d'un malheureux concours de circonstances », renchérit le ministère public. « Vous avez eu la malchance d'être accompagné d'une conjointe tête en l'air qui oublie tous ses bijoux ». Pour le procureur, qui a requis respectivement des peines de 5 et 6 mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt, il ne fait aucun doute que les outils trouvés dans la voiture ont servi à dérober les bijoux, dont certains ont été revendus, ce qui explique la présence de la somme d'argent.

Restitution des scellés

« On parle de recel de vol mais il n'y a aucun vol dans ce dossier. Quelle est la preuve que ces bijoux ont été volés ? », a fustigé l'un des avocats de la défense, Me Julien Grandclaude, plaidant la relaxe. « Cet argent, ils l'ont mis de côté pendant des années pour leur premier voyage en France », a enchaîné l'autre avocat de la défense, Me Siaka Kone. « J'ignorais qu'avoir de l'argent sur soi était, en France, un délit », s'est étonné l'un des prévenus.

Le tribunal lui a donné raison puisque les deux prévenus ont été relaxés et se verront restituer l'intégralité des scellés.

Faits-divers - Justice

Crime, délit et contravention



À LIRE AUSSI

N'attendez plus, commandez en avant-première la 1st EDITION 100% électrique

Nouvelle Jeep® Avenger | Sponsorisé

Forfaits mobiles dès 9€99. Sans engagement

Prixtel | Sponsorisé

En savoir plus